



Avis tiers détenteurs quels recours ?

Par **josrei**, le **29/04/2015** à **08:17**

Bonjour, je viens de constater qu'un avis tiers détenteurs de 500 euros a été débité de mon compte sans avertissement, engageant ainsi des frais bancaires d'environ 116 euros! Je n'ai pas cumulé de dettes! Que puis-je faire?

J'ai vérifié mon salaire, je n'ai pas perçu d'argent en plus que d'habitude!

Merci pour votre réponse!

REIATUA Joséphine

Par **Visiteur**, le **29/04/2015** à **08:35**

Bonjour,
et il émane de qui ?

Par **domat**, le **29/04/2015** à **09:49**

bjr,
avant cet ATD, vous avez du recevoir des relances amiables relatifs à cette dette.
le principe d'un ATD sur un compte bancaire est l'effet de surprise.
renseignez -vous auprès du trésor public si vous ignorez l'origine de cette saisie.
cdt

Par **josrei**, le **29/04/2015** à **16:49**

Merci pour vos réponses,domat et grenouille. Grenouille, cet adt émane du trésor public.Je vais me renseigner,mais je n'ai reçu aucune relance du trésor par voie postale ou autres.

Par **fabrice58**, le **29/04/2015** à **18:05**

Que vous n'ayez pas reçu de relance ne signifie pas qu'on ne vous en n'a pas envoyé. Les agents des finances publiques ne distribuent pas encore leur courrier eux-mêmes....

Par ailleurs, les services fiscaux peuvent envoyer directement un ATD sans envoyer de relance d'abord.

cdt

Par **josrei**, le **01/05/2015** à **08:07**

Je me suis renseignée auprès du trésor et vlan! J'ai vendu en 2012 un scooter et les acheteurs n'ont pas déposé les documents qu'il fallait au service des cartes grise! Ils avaient été verbalisées et c'est moi qui paye!!!! Et la cerise sur le gâteau les 500 euros, ce n'est que la moitié de l'amende! Ouhhh!!!Moi qui ne m'y connais pas en droit! A l'aide!! Je fais quoi??